



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 11 juillet 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Lionel NORMAND, Maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Jean GERME, Jean-Luc HUYON, Manuel HENOCQUE, Franck LECRIVAIN, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Absents excusés : Christian HERBET (pouvoir de vote donné à Martine FAUQUEMBERGUE), Olivier LAMBERT (pouvoir de vote donné à Lionel NORMAND, Evelyne FRABOULET (pouvoir de vote donné à Manuel HENOCQUE), Eric MÉNARD (pouvoir de vote donné à Jacques LEMOINE).

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation des comptes rendus des 5 juin 2014 et 20 juin 2014

Sans remarques les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

2 - Avenant au contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour l'alimentation en eau potable

Le maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'alimentation en eau de la commune un contrat de Délégation de Service Public a été passé avec la Société des Eaux de Picardie.

Celui-ci doit prendre fin au 31 décembre 2014, ainsi souhaitant disposer du temps nécessaire à la conclusion d'une procédure de DSP et soucieux d'assurer la continuité de son service sans risque d'interruption, le Maire, pour ce motif d'intérêt général, propose au conseil municipal de demander à son fermier de convenir d'une prolongation du contrat, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-2-a du CGCT, pour une durée d'un an.

Le conseil municipal accepte la proposition.

Par ailleurs, le Maire précise qu'un contrat de Délégation de Service Public concernant l'assainissement collectif de la commune est en cours et doit se terminer le 31 décembre 2014. Étant donné le projet de station d'épuration intercommunal mené actuellement et considérant qu'il serait peu judicieux de relancer une procédure

d'exploitation par affermage pour 3 années, le Maire souhaite proposer à SPEE une prolongation de Délégation de Service Public pour une durée d'un an.
Le conseil municipal accepte aussi cette proposition et autorise le maire à entamer les démarches pour pouvoir en délibérer en septembre.

3 - Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Conformément à l'article 1650-1 du CGI il appartient au conseil municipal de désigner les membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

La commission est composée du maire et de six commissaires pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Vingt-quatre noms doivent être proposés par le conseil municipal puis transmis à la Direction Générale des Finances Publiques qui en retiendra douze. Parmi ces 24 noms la DGI retiendra 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Les membres de la CCID doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le maire propose à l'assemblée de retenir les noms suivants :

- Commissaires titulaires :

Laurent TELLIER - 32 rue du Commandant André Dodart
André BALUT - 8 rue des Clabaudois
Jean-Pierre De SAINT-ACHEUL - 2 allée des boutons d'or
Jean-René FLAMANT - 11 Grande rue, Hameau de Buyon
Alain WALLET - 1 Grande rue, Hameau de Buyon
Jean-Claude DRODE - 6 rue du Capitaine Hémir Mézan
Gilles GERMAIN - 17 rue du Cdt André Dodart
Chantal BACHELAY - 24 rue du Cdt André Dodart
Martine GAMAIN - 30 Place du Petit Plachy
Fernand DELAHAYE - 28 rue du Cdt André Dodart
Michel TATTEBAUT - 6 Rue de Plachy 80680 HEBECOURT

- Commissaires suppléants :

André NAMONT - 10 rue des Clabaudois
Christophe BELLARD - 3 route de Conty
Alain WILLOT - 42 rue des Clabaudois
Alain COULON - 11 rue de l'église
Hervé GUILMANT - 52 rue des Clabaudois
Jean CARBON - 4 allée des coquelicots
Daniel PORQUET - 22 rue des Clabaudois
Maryse DOPHIN - 32 rue des Clabaudois
Marie-Pierre MAISON - 27 bis rue du Cdt André Dodart

Marie-Line CLABAUT - 23 rue du Cdt André Dodart
Jean-Claude TREMERIE - 4 rue de l'église
Marie-Reine FARCY - Bacouel sur Selle

4 - Rythmes scolaires

Madame Fauquembergue présente à l'assemblée le tableau des horaires scolaires et périscolaires pour la rentrée 2014 qui se présente ainsi :

<u>LUNDI</u>	8H30	11H30	13H25	15H40	16H25	19H
	CLASSE	PAUSE MÉRIDIANNE	CLASSE	APC/TAP	ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE	
<u>MARDI</u>	8H30	11H30	13H25	15H40	16H25	19H
	CLASSE	PAUSE MÉRIDIANNE	CLASSE	TAP	ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE	
<u>MERCREDI</u>	8H30	11H30	12H30			
	CLASSE	GARDERIE				
<u>JEUDI</u>	8H30	11H30	13H25	15H40	16H25	19H
	CLASSE	PAUSE MÉRIDIANNE	CLASSE	APC/TAP	ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE	
<u>VENDREDI</u>	8H30	11H30	13H25	15H40	16H25	19H
	CLASSE	PAUSE MÉRIDIANNE	CLASSE	TAP	ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE	

APC : Activité Pédagogique Complémentaire
TAP : Temps d'Activités Périscolaires

Les horaires seront communiqués via le site internet de la commune et les panneaux d'affichage.

5 - Indemnité de conseil allouée au comptable public

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'octroyer une indemnité de conseil et de confection de budget à Madame Isabelle VENIN, comptable du Trésor chargé des fonction de receveur de la commune de Plachy-Buyon pour l'année 2014.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le conseil décide de verser une indemnité à Madame Venin de 227,75€ brut soit 207,64€ net pour le 1^{er} semestre 2014 ainsi que pour le second semestre 2014 pour le même montant.

6 - Arrêté du maire concernant l'entretien des trottoirs et des caniveaux

Le maire donne lecture à l'assemblée du projet d'arrêté municipal portant sur la propreté des voies et espaces publics.

7 - Motion de soutien de l'AMF concernant la baisse massive des dotations de l'Etat

Le maire informe l'assemblée que l'Association des Maires de France (AMF) engage une action collective avec les communes et intercommunalités de France pour alerter le gouvernement sur les conséquences de la baisse des dotations.

Ainsi le maire propose au conseil municipal de voter la motion de soutien à l'AMF suivante :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- *De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,*
- *Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.*

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Plachy-Buyon rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- *Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;*
- *Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;*
- *Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.*

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Plachy-Buyon estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Plachy-Buyon soutient les demandes de l'AMF :

- *Réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,*
- *Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,*
- *Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.*

Considérant que l'Etat ne peut en effet diminuer d'un coté ses dotations et, de l'autre, stimuler la dépense publique locale par des politiques nationales non concertées ou des transferts de charges non assumés, le conseil municipal, décide à l'unanimité de soutenir l' Association des Maires de France dans sa démarche.

8 - Approbation du rapport annuel 2013 de la Délégation de Service Public alimentation en eau potable

Le Maire expose à l'assemblée les indicateurs principaux du rapport annuel 2013 de l'alimentation en eau potable qui peuvent se résumer ainsi :

Habitants desservis	Abonnés (clients)	Longueur du réseau (km)	Taux de conformité microbiologique	Rendement réseau	Consommation moyenne (l/hab/j)
904	371	11	100	65,2	99

Prix de l'eau :

- Pour les foyers en assainissement individuel : 1,82€
- Pour les foyers en assainissement collectif : 3,66€
- Moyenne du bassin Artois-Picardie : 4,30€

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité les chiffres du rapport annuel 2013. Le rapport est consultable en mairie pendant les heures de permanence du secrétariat de mairie et sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

9 - Questions et informations diverses

- Frédéric Chivot fait un point sur l'organisation du 14 juillet.
- Le maire fait un compte rendu de la réunion qui a eu lieu le mercredi 24 juin à Saleux en collaboration avec les services de l'Etat et l'AMF. Le sujet de la réunion était la Loi ALUR (Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) et plus particulièrement l'instruction des demandes d'urbanisme

créant de la surface taxable qui sera faite par les services de la mairie à compter du 1er juillet 2015.

- Le maire informe que les lettres de cadrage, première étape de la dématérialisation, sont en cours de rédaction. L'objectif est d'être entièrement prêt au 1er janvier 2015 pour la transmission dématérialisée de toutes les pièces comptables vers la trésorerie.
- Le Comité des Fêtes a été créé le 3 juillet 2014.
- Le maire fait une synthèse de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Selle (SIAVS), celle-ci a permis d'étudier plus précisément les candidatures concernant la construction de la station d'épuration et la mise en chantier de la première tranche de travaux (stockage des effluents des lotissements collectifs, collecteur principal de Plachy, réseau Place du petit Plachy, rue de l'Ecce Homo et rue de la gare). La prochaine réunion aura lieu le 15 juillet 2014 et permettra d'affiner le choix des prestataires.
- Jacques Lemoine fait part d'un problème de numérotage d'habitations des numéros 5 et 7bis rue Edouard Philogène-Wallet, en effet ceux-ci ne sont pas dans un ordre "logique" entraînant des gênes pour la distribution du courrier. Le maire va étudier le problème et les solutions possibles avec les habitants concernés.

Sans autres remarques la séance est levée à 23h10.